

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

3^e / 115-07
12 OCT. 2007

R.D. 468 - PISTE CYCLABLE RELIANT BANTZENHEIM ET OTTMARSHEIM B051 - ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Département du Haut-Rhin dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable reliant BANTZENHEIM et OTTMARSHEIM à recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions